



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 12

No. FDS : 228588
V005.0

LOCTITE SF 7100 known as Loctite 7100

Révision: 25.07.2017

Date d'impression: 06.01.2023

Remplace la version du: 16.08.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITE SF 7100 known as Loctite 7100

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Détecteur de fuites

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

ua-productsafety.fr@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Catégorie 3

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: **Attention**

Mention de danger: **H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence: P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseil de prudence: P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Intervention

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Détecteur de fuites

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Alcool gras ether C12, 5EO acide acétique 27306-90-7		2,5- < 3 %	Eye Dam. 1 H318
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	215-647-6 01-211948876-14	0,1- < 0,25 %	Met. Corr. 1 H290 Skin Corr. 1B H314 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 2 H411

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.

Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Prévoir l'extraction des vapeurs afin d'éviter leur inhalation

Tenir à l'écart de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

A protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

Se reporter à la Fiche Technique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Détecteur de fuites**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**Valable pour
France

aucun(e)

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Eau douce		0,001 mg/l				
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Eau salée		0,001 mg/l				
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Eau (libérée par intermittence)		0,0068 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		6,8 mg/kg	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		6,8 mg/kg	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		47,6 mg/m3	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		36 mg/m3	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		47,6 mg/m3	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		14 mg/m3	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		68 mg/kg	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		68 mg/kg	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		23,8 mg/m3	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		7,2 mg/m3	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		23,8 mg/m3	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		2,8 mg/m3	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		6,8 mg/kg	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		6,8 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroit mal ventilé.

Filtre: AX

filtre du type P2

Protection des mains:

L'utilisation de gants en néoprène ou en caoutchouc naturel, résistant aux produits chimiques est recommandée.

Il est à noter que la durée de vie à l'emploi de gants résistants aux produits chimiques peut être réduite par de nombreux facteurs agissant sur cette durée tels que: la température. Des évaluations adéquates doivent être menées par l'utilisateur final. Si des signes de faiblesse, de déchirement sont observés alors les gants doivent être remplacés.

Protection des yeux:

Porter des lunettes.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide aérosol incolore
Odeur	caractéristique
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH (20 °C (68 °F))	7,5
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	104 °C (219.2 °F)
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité inférieures	2,6 %(V)
supérieures	12,6 %(V)
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	23,0000000 hPa
Densité relative de vapeur:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,017 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Température d'auto-inflammation	371 °C (699.8 °F)
---------------------------------	-------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun connu

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations générales sur la toxicologie:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité orale aiguë:

Peut entraîner une irritation le système digestif.

Irritation de la peau:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation cutanée.

Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcool gras ether C12, 5EO acide acétique 27306-90-7	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	non spécifié

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Corrosif		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Corrosif			non spécifié

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	non sensibilisant	non spécifié	cochon d'Inde	non spécifié

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	non spécifié		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	négatif	non spécifié		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Cancérogénicité:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Espèces	Sexe	Temps d'exposition Fréquence du traitement	Parcours d'application	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Non cancérigène	rat		104 w daily	oral: non spécifié	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	NOAEL P = 408 mg/kg	screening oral: non spécifié		rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

12.1. Toxicité**Écotoxicité:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcool gras ether C12, 5EO acide acétique 27306-90-7	LC50	7,5 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	LC50	0,16 - 1,1 mg/l	Fish	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
	NOEC	< 0,048 mg/l	Fish	31 Jours	Channel catfish	OECD Guideline 215 (Fish, Juvenile Growth Test)
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	EC50	25,4 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	EC50	> 1.000 mg/l	Algae	72 h	Skeletonema costatum	ISO 10253 (Water quality)
	NOEC	1.000 mg/l	Algae	72 h	Skeletonema costatum	ISO 10253 (Water quality)
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	NOEC	0,79 mg/l	chronic Daphnia	96 h	Daphnia magna	EPA OPPTS 850.1300 (Daphnid Chronic Toxicity Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance / Dégradabilité:

Aisément biodégradable.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Alcool gras ether C12, 5EO acide acétique 27306-90-7	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	OECD 301 A - F

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité:

Pas de données disponibles, pour ce produit.

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles, pour ce produit.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	-1,14					EU Method A.8 (Partition Coefficient)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

14 06 03 Autres solvants et mélanges de solvants

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1950
RID	1950
ADN	1950
IMDG	1950
IATA	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
ADN	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	Aerosols, non-flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	2.2
RID	2.2
ADN	2.2
IMDG	2.2
IATA	2.2

14.4. Groupe d'emballage

ADR	
RID	
ADN	
IMDG	
IATA	

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
-----	----------------

	Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Teneur VOC (2010/75/EC)	10 - 15 %
----------------------------	-----------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	84
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés

